

Sujet : Barbier Georges demande : Port de cavalaire

Date : Fri, 14 Dec 2018 22:25:52 +0100

De : Georges Barbier

Madame la commissaire,

Je me permets de vous écrire à nouveau et tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre écoute.

Je vous adresse un petit additif à ma précédente litanie mais cette fois ci en sorte de résumé raccourci .

Je voulais juste vous faire part déjà en préliminaire qu'il m'a paru dans une enquête d'une telle complexité difficile pour le péquin moyen dépourvu de moyen technique ou intellectuel , pouvoir rentrer dans les détails des analyses des conséquences de ces transformations projetées, voir impossible de pouvoir faire se projeter dans l'avenir. Je me demande d'ailleurs si les analystes ont fait cette prospective. Admettons le !

Mes propose seront d'nc sous forme d'alertes :

rampe : multiplication des délais d'attente devant une rampe plus petite (3 fois plus petite) multipliant par conséquent les facteurs pollutions mer et air.

quai Marc Pajot : incertitude totale du contenu des enfouissements lors de son édification en 1972 ! Mais surtout ce qui n'était pas considéré comme polluant, peut avec les lois règlements de ce jour et le temps (plus de 45 après...) être considéré comme polluant !

quai Marc Pajot : et si contre toute attente, il était découvert de tels polluants, il y aura soit un surplus de coût (pourquoi un coût ne serait il pas considéré comme polluant d'ailleurs...vive nos jeunes)soit un arrêt des travaux. Alors dans ce cas, le projet global ne sera pas respecté et toute l'infrastructure environnementale initialement prévue dans le projet bouleversé. A t on un plan B? Cette incertitude très importante, aucune étude ne semble l'avoir Envisagée (voir le rapport de MR Ae.).comment peut modifier un projet aussi vaste quand un élément du projet non marginal (le quai et sa démolition par ex) subit un arrêt? Est ce que quelqu'un a envisagé qui allait payer l'éventuelle Différence? Le projet devrait ou aurait dû avertir les payeurs. Et les'faisers D'environnement être plus loyaux avec les citoyens.

Trop facile de faire et et de ne pas envisager et alerter le débiteur d'une obligation dont il ne connaît pas encore aujourd'hui le coût final et ses débordements non envisagés. Je considère que cela fait partie de l'environnement dans le sens où des impossibilités suite à des découvertes auront irrémisiblement des conséquences et des impacts sur l'eau.

passer unique : il me paraît presque évident qu'une seule passer quelque soit l'organisation, en présence d'une station service à cet endroit créera de façon certaine un embouteillage. Cela entraînera des pollutions d'attente (l'es plage ne sont pas loin...les bateaux sont pourvus de wc... fuel gaz Etc) des risques de collisions, des risques multipliés d'incendie etc.

Je vous renvoie à l'observation que déjà on pouvait faire avec deux passes pour rentrer dans le port privé. Alors une seule passer.

J'ai moi même un ketch de 14 m et combien de fois je me suis trouvé à devoir faire une marche arrière : autant vous c'est très facile ...avec

un voilier avec d autres qui vous suivent...j'ai fini avec l'age Par
m'arranger pour rentrer la nuit. !!!

Donc pour moi, ces éléments environnementaux , conséquences d'un choix
irréversible, devraient faire réfléchir nos autorités.

turbines : enlèvement, sable silice, quid prise d'eau et sa distance, quid
mécanisme et risque de défaillance, modification forcée des milieux
marins par transfert ! La nature a horreur des moyens techniques dits de l
homme - forces- et cherche toujours le retour de ses droits.toujours
surtout avec l eau.

Est il raisonnable de bouleverser ces circulations d'eau sachant
qu'aucune impact n a été étudiée raisonnablement sur ces nouveaux
transferts et d'autant plus qu'aujourd'hui, sauf erreur, aucune
constatation n'a été faite sur des pollutions révélées.

domaine portuaire : l'idée de construire ce bâtiment en bout de jetée
du quai martin me semble pas allé avec celui de la circulation des eaux.
En fait on justifie une passe unique par la nécessité de construire ce
bâtiment (je ne vais même pas parler de sa nécessité de sa
qualification ni d ailleurs de son opportunité de le placer à cet endroit
compte tenu de son éloignement de tout:si on voulait attirer des touristes
rien de tel que de placer la chose loin des circuits piétons : tout
urbaniste sait qu'il faut un cheminement piéton avec chalandise...)

Il faudrait plutôt se poser la question en sens inverse et se dire : est
ce que ce bâtiment nécessitant une passe unique ne va pas entraîner plus
de pollution eau en supprimant nécessairement pour ses fins une passe. Il
est facile de justifier les moyens par leur fin. Je souhaite qu'on en
termine avec ses raisonnements inversés qui si cette règle était plus
souvent respectée, enverrait des messages plus démocratiques.

Je vous remercie pour votre écoute et vous assure de ma confiance en UN
projet durable,

Et vous prie de m'excuser pour ces nouvelles observations rejoignant
parfois mes précédentes formulées.

Recevez, Madame là Commissaire, mes sentiments bien respectueux et
dévoués.

Gd barbier

Profil : particulier

Nom : Barbier

Prénom : Georges